

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Convocation¹

Mardi 1^{er} février 2022 – 14h00 En visioconférence

Mesures sanitaires

- La commission se tient en visioconférence.
- Dans un souci de préserver la qualité du travail parlementaire, les interventions à distance se font caméra allumée dans un lieu intérieur convenant à une telle prise de parole.
- Les collaborateurs des membres effectifs ou de leurs suppléants/remplaçants et ceux du Gouvernement suivent la réunion en visioconférence.
- Lors des votes en visioconférence, il importe que la caméra individuelle soit allumée pour que chaque vote à main levée puisse être validé.

Ordre du jour

- 1. Proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la constitution par l'Assemblée de la Commission communautaire française de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort déposée par Mme Magali Plovie, M. Jamal Ikazban, Mme Clémentine Barzin, M. Jonathan de Patoul, M. Christophe De Beukelaer et Mme Farida Tahar doc. 65 (2021-2022) n°s 1 et 2
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse
 - Exposé des auteurs de la proposition de décret
 - Discussion générale
 - Discussion et vote des articles
 - Vote de l'ensemble de la proposition de décret

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/ et sur la chaîne YouTube du Parlement https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrCiYeedlg.

2. Divers

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu ; Mme Aurélie Czekalski

Membres effectifs:

PS: Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu Ecolo: M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar MR: Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven DéFI: M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul PTB: Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

Membres suppléants :

PS: M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli Ecolo: M. Thomas Naessens, Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti

MR: Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman

DéFI: M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijns, M. Michael Vossaert
PTB: M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administratif: Mme Magali Mattar (02 504 96 38 - mmattar@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).